

Les nouvelles exigences de FC de l'OCRCVM et les nouvelles exigences de FC applicables aux CIM^{MD} sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Vous trouverez ci-dessous une comparaison des « anciennes » et des « nouvelles » exigences.

Exigence	Avant 2018	À compter de 2018	Commentaires et raison d'être
Durée du cycle	Cycle de trois ans; le dernier a commencé le 1 ^{er} janvier 2015 et s'est terminé le 31 décembre 2017	Cycle de deux ans; le cycle actuel a commencé le 1 ^{er} janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2019	Ce cycle correspond au cycle de FC de l'OCRCVM et tient compte du cycle de deux ans proposé par l'ACFM.
Nombre de crédits à obtenir	30 crédits en perfectionnement professionnel 12 crédits en conformité	20 crédits en perfectionnement professionnel 10 crédits en conformité	Ce cycle suit les exigences de l'OCRCVM relatives aux crédits à obtenir.
Matière des cours de perfectionnement professionnel et sur la conformité	La matière des cours de PP et sur la conformité correspondait au profil de compétences des CIM ^{MD} .	La matière des cours de PP et sur la conformité correspond au profil de compétences à jour des CIM ^{MD} .	CSI a préparé un document d' orientation , accessible sur le site Web des CIM ^{MD} . Bien que la plupart des sujets soient aussi pertinents pour les exigences de l'OCRCVM relatives à la matière des cours, les détenteurs du titre de CIM ^{MD} sont invités à consulter le document d'orientation de CSI pour évaluer la pertinence d'un cours par rapport aux exigences de FC applicables aux CIM ^{MD} .
Report d'heures de FC	Il était possible de reporter 30 heures de perfectionnement professionnel. Aucune heure de FC sur la conformité ne pouvait être reportée.	Il est possible de reporter 20 heures de perfectionnement professionnel. Aucune heure de FC sur la conformité ne peut être reportée.	Cette disposition relative au report permet aux CIM ^{MD} de suivre un cours de perfectionnement professionnel valant 40 crédits au total et de reporter 20 de ces crédits au cycle suivant. Il est à noter que les dispositions de l'OCRCVM concernant le report ne sont pas les mêmes; l'OCRCVM permet de reporter 10 heures de perfectionnement professionnel. Pour se prévaloir de ce report, le CIM ^{MD} doit suivre deux cours distincts valant chacun 20 heures.

